



Pôle Transitions et développement local
Mission Economie commerce

Décision n° 2023-295

Objet : Signature du contrat avec la société SEBASTIEN PORCHER pour la création d'une anamorphose de Noël

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'attention accordée par la ville de Sceaux au dynamisme économique et à l'attractivité de son territoire communal,

Considérant la décision de la Ville de proposer aux usagés une anamorphose sur le thème de Noël sur la place de Brühl en décembre 2023,

Considérant la proposition de la société SEBASTIEN PORCHER pour la création d'une telle œuvre,

DECIDE de signer le contrat avec la société SEBASTIEN PORCHER, entrepreneur individuel, domiciliée 8 impasse Alphonse Daudet, 34920 Le Cres, représentée par Monsieur Sébastien PORCHER.

PRECISE que pour cette prestation d'un montant de 3 500 € TTC, un acompte sera versé correspondant à 50% de la dépense totale, soit 1 750 € TTC, imputée sur les crédits inscrits au budget 2023.

A Sceaux, le 9 novembre 2023



Philippe LAURENT